

ANNEXE 2 : TABLEAUX A TRANSMETTRE

* * *

TABLEAU DES COUTS COMPOSES

CALCUL DE L'ASSIETTE DE REFERENCE ET DEVERSEMENT DE LA LOGISTIQUE MEDICALE

DETAIL S.I. 6 - SERVICES MEDICO-TECHNIQUES

Dép. du C.A.A. Hôpital (Budget H)	BLOCS OPERATOIRES ET OBSTETRIKAUX	LABORATOIRE	IMAGERIE	EXPLORATIONS FONCTIONNELLES	RADIOTHERAPIE	SMUR TERRESTRE pour ordre	SMUR HELIPORTAGE pour ordre	PRELEVEMENT D'ORGANES pour ordre	TOTAL SECTION 6
Groupe 2									
Groupe 4									
total									
%									
Montant imputé									
Total charges nettes									
charges nettes majorées									
Nbre d'U.O. consommées									
Coût majoré de l'U.O.									

Dép. du C.A.A. Hôpital (Budget H)	SI 1 - T2A				SI 2	SI 3 - HORS CHAMP T2A		SI 6	TOTAL				
	M.C.O.		H.A.D.	1B	URGENCES	1C	AUTRES ACTIVITES	S.S.R.		3A	PSYCHIATRIE	3B	SERVICES MEDICO- TECHNIQUES
	Hospitalisation	1A Consultations et actes externes											
Groupe 2													
Groupe 4													
total													
%													
Montant imputé													
Total charges nettes													
charges nettes majorées													
Nbre d'U.O. consommées													
Coût majoré de l'U.O.													

** soit : % * Σ

TABLEAU 2	SI 1 - T2A			SI 2 - Autres activités	SI 3 - HORS CHAMP T2A		
	1A - M.C.O.		1B	1C	2	3A	3B
	Hospitalisation	Consultations et actes externes	HAD	URGENCES	TOTAL	S.S.R.	PSYCHIATRIE
CHARGES DIRECTES NETTES							
LOGISTIQUE MEDICALE - SI 5B							
IMAGERIE							
LABORATOIRE							
BLOC OPERATOIRE							
EXPLORATIONS FONCTIONNELLES							
RADIOTHERAPIE							
SMUR TERRESTRE							
SMUR HELIPORTAGE							
PRELEVEMENT D'ORGANES							
BLANCHISSERIE							
RESTAURATION							
SOUS-TOTAL AVANT VENTILATION DES CHARGES DE LOGISTIQUE ADMINISTRATIVE ET DE STRUCTURE							
LOGISTIQUE ET GESTION GENERALE - SI 5 A + SI 5 C							
TOTAL DES CHARGES NETTES MAJOREES							
NOMBRE DE JOURNEES OU D'UNITES D'OEUVRE PRODUITES							

⇒ **TABLEAU 3**

DEPENSES COURT SEJOUR MCO	
DEPENSES URGENCES	
DEPENSES H.A.D.	
DEPENSES SSR	
DEPENSES PSYCHIATRIE	
DEPENSES AUTRES ACTIVITES	
TOTAL	

⇒ **TABLEAU DE RECOLLEMENT**

Pour retrouver à partir du total du « tableau de synthèse » le montant des dépenses figurant au compte administratif anticipé (budget H), il faut réinsérer tous les éléments qui ont été soustraits des charges brutes, prendre en compte ceux qui n'ont fait l'objet d'aucune imputation comme suit:

TOTAL TABLEAU 3	
(+) COMPTE 603*	
(+) COMPTES 672-21, 672-41, 672-11	
(+) COMPTE 675	
(+) charges afférentes aux mises à disposition et personnels imposés à l'établissement par l'administration centrale (justificatifs à transmettre)	
(+) charges afférentes au financement des conférences (directeurs de CHU, présidents de CME des CHU...) (justificatifs à transmettre)	
(+) TOTAL RECETTES SUBSIDIAIRES (Gr 3, 4 et reprise sur compte 111)	
(+) remboursements des personnels imposés à l'établissement par l'administration centrale	
(+) RECETTES SMUR	
(+) CREDITS EXCEPTIONNELS NON RECONDUCTIBLES	
TOTAL EN DEPENSES DU COMPTE ADMINISTRATIF ANTICIPE	

* **Compte 603** : Il s'agit là :

- soit de crédits du c.603 valorisant le stock final si l'établissement porte au compte administratif la valeur du stock initial en dépenses et celle du stock de clôture de recettes
- soit uniquement du solde créditeur du c.603 si l'établissement ne fait figurer au compte administratif que la variation de stock dans le cas où il y a eu constitution de stock

⇒ **TABLEAU DES EFFECTIFS PAR SECTION D'IMPUTATION**

Section d'imputation SI n °...

Sous-section s/SI n °...

Personnel médical : nombre d'ETP		Personnel non médical : nombre d'ETP	
Praticiens hospitaliers		Personnel administratif	
Praticiens adjoints contractuels		Personnel soignant (y compris sages femmes et A.S.H.)	
Assistants		Personnel de rééducation	
Attachés		Personnel médico-technique (tech. de labo; d'imagerie)	
Internes et étudiants		Personnel ouvrier et technique	
Autres (remplaçant, intérimaires)		Emplois aidés	
Dont personnels en situation particulière *		Dont personnels en situation particulière *	
Dont remplacements et intérimaires		Dont remplacements et intérimaires	
Dont personnels mis à disposition à la charge de l'établissement		Dont personnels mis à disposition à la charge de l'établissement	
Charges correspondantes ** TOTAL en euros		Charges correspondantes ** TOTAL en euros	
CONTRÔLE - AVEC CHARGES TAB 1	OK	CONTRÔLE - AVEC CHARGES TAB 1	OK

* *Personnels en formation continue, en congés longue durée, longue maladie, maternité.*

** *Les charges correspondantes intègrent la totalité des charges de personnel (y compris C/648) dont le principe d'affectation est l'imputation directe dans les différentes SI.*

- Un tableau des effectifs doit obligatoirement être ouvert pour chacune des sections ou sous-sections d'imputation ouvertes dans le tableau 1.
- L'effectif est présenté en « équivalent temps plein » (ETP); il s'agit de l'effectif moyen réel rémunéré au cours de l'année, y compris les personnels intérimaires et les remplacements.
- Pour les attachés, le nombre d'ETP est évalué sur la base du nombre de ½ journées effectuées (par exemple, 10 ½ journées=1ETP).
- Pour les PH temps partiel, la correspondance est de 0.6 ETP.
- *Internes et étudiants* : ajouter à l'effectif ETP des internes celui des étudiants mais en divisant ce dernier chiffre par 7,8.

⇒ TABLEAU ACTIVITES SMUR (à renseigner uniquement par les établissements supports de SMUR)

SMUR TERRESTRE	ETABLISSEMENT SUPPORT	AUTRES ETABLISSEMENTS	AUTRES blanches (sorties et décès)
SORTIES PRIMAIRES (nombre de 1/2 heure)			
SORTIES SECONDAIRES (nombre de 1/2 heure)			

NB : un tableau par type de SMUR est à renseigner (SMUR terrestre et SMUR hélicopté)